

La présente annonce ne constitue ni une offre d'achat ni la sollicitation d'une offre de vente de titres d'INNOVA Gaming Group Inc. (L'offre (au sens donné à ce terme ci-après) est présentée uniquement aux termes de l'offre et note d'information (au sens donné à ce terme ci-après) et de toute modification ou de tout ajout qui y est apporté, et ce, à tous les porteurs d'actions ordinaires (au sens donné à ce terme ci-après). L'offre n'est pas faite aux actionnaires résidant dans un territoire où la présentation ou l'acceptation de l'offre serait contraire aux lois du territoire ou de toute action administrative ou judiciaire s'y rapportant, et aucun dépôt ne sera accepté de ces actionnaires ou pour leur compte.

Le 19 avril 2017

10188557 CANADA INC.,
une filiale en propriété exclusive de

POLLARD
banknote limited

AVIS D'OFFRE D'ACHAT
AU COMPTANT

visant la totalité des actions ordinaires en circulation
d'INNOVA GAMING GROUP INC.
au prix de 2,10 \$ au comptant par action ordinaire

10188557 Canada Inc. (l'« **initiateur** »), filiale en propriété exclusive de Pollard Banknote Limited (« **Pollard Banknote** »), offre par les présentes (l'« **offre** ») d'acheter, selon les modalités et sous réserve des conditions de l'offre, la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (les « **actions ordinaires** ») d'INNOVA Gaming Group Inc. (« **INNOVA** »), y compris les actions ordinaires qui peuvent être émises et en circulation après la date de l'offre, mais avant le moment de l'expiration, à l'exercice des options attribuées aux termes du régime incitatif fondé sur des titres de capitaux propres d'INNOVA (au sens donné à ce terme dans l'offre et note d'information) (les « **options** »), au prix de 2,10 \$ au comptant par action ordinaire. L'offre, qui est assujettie à certaines modalités et conditions, est présentée dans l'offre d'achat de l'initiateur et dans la note d'information qui l'accompagne portant la date du 19 avril 2017 (l'« **offre et note d'information** »), et dans la lettre d'envoi et l'avis de livraison garantie s'y rapportant (collectivement, avec l'offre et note d'information, les « **documents relatifs à l'offre** »), dont une copie sera déposée auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada et pourra être consultée sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières au www.sedar.com.

L'offre peut être acceptée jusqu'à 17 h (heure de Toronto) le 3 août 2017 (le « **moment de l'expiration** »), à moins que son échéance ne soit reportée ou avancée, ou qu'elle ne soit retirée par l'initiateur conformément à ses modalités.

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») sous le symbole « **IGG** ». L'offre représente une prime substantielle d'environ 39 % par rapport au cours de clôture de 1,51 \$ par action ordinaire à la TSX le 9 mars 2017 (soit le dernier jour de bourse avant l'annonce publique, par Pollard Banknote, de sa proposition initiale faite au conseil d'INNOVA d'acquiescer toutes les actions ordinaires). L'offre représente également une prime substantielle d'environ 36 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume de 1,54 \$ par action ordinaire à la TSX au cours de la période de 20 jours de bourse terminée le 9 mars 2017.

L'offre est conditionnelle notamment à ce qui suit : (i) un nombre d'actions ordinaires représentant plus de 50 % des actions ordinaires en circulation, à l'exclusion des actions ordinaires dont l'initiateur ou une personne agissant de concert avec lui a la propriété effective ou sur lesquelles il exerce une emprise, est valablement déposé en réponse à l'offre et le dépôt de ces actions n'est pas révoqué, une telle condition ne pouvant faire l'objet d'aucune renonciation; (ii) l'initiateur a déterminé, à son seul gré, qu'aucun effet défavorable important (au sens donné à ce terme dans l'offre et note d'information) n'existe, ne s'est produit ni a été annoncé publiquement depuis la date de l'offre, et (iii) l'approbation de certaines autorités de réglementation a été obtenue et/ou certains délais ont expiré, comme il est indiqué dans l'offre et note d'information. Ces conditions de l'offre, entre autres, sont décrites à la rubrique 4 de l'offre, « Conditions de l'offre ».

L'offre vise uniquement les actions ordinaires. Les titulaires d'options qui souhaitent accepter l'offre doivent, dans la mesure où les modalités de ces options et les lois applicables le permettent, exercer ces options afin d'obtenir des actions ordinaires et déposer ces actions ordinaires conformément aux modalités de l'offre. Ils doivent les exercer avant le moment de l'expiration, suffisamment à l'avance pour pouvoir obtenir les actions ordinaires reçues lors de cet exercice et les déposer au plus tard au moment de l'expiration ou pour se conformer à la procédure énoncée à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation ».

Les actionnaires qui souhaitent accepter l'offre doivent dûment remplir et signer la lettre d'envoi (imprimée sur papier JAUNE) qui accompagne l'offre et note d'information et la déposer au plus tard au moment de l'expiration, accompagnée des certificats ou des relevés d'inscription directe (au sens donné à ce terme dans l'offre et note d'information) représentant leurs actions ordinaires et de tous les autres documents requis, auprès du dépositaire et agent d'information, à son bureau de Toronto, en Ontario, dont l'adresse est indiquée dans la lettre d'envoi, conformément aux instructions données

dans cette lettre. Les actionnaires peuvent également accepter l'offre en suivant : (i) la procédure de transfert par voie d'inscription en compte des actions ordinaires énoncée à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation — Acceptation de l'offre par transfert par voie d'inscription en compte — CDS », ou (ii) la procédure de livraison garantie énoncée à la rubrique 3 de l'offre, « Mode d'acceptation — Procédure de livraison garantie », en utilisant l'avis de livraison garantie (imprimé sur papier ROSE) qui accompagne l'offre et note d'information, ou une télécopie de celui-ci signée à la main.

Les actionnaires qui souhaitent accepter l'offre et dont les actions ordinaires sont immatriculées au nom d'un intermédiaire, notamment un courtier en valeurs mobilières, une banque, une société de fiducie ou autre intermédiaire, devraient communiquer sans délai avec celui-ci afin de prendre les mesures nécessaires pour déposer leurs actions ordinaires en réponse à l'offre. Il est possible que des intermédiaires aient fixé des heures limites pour les dépôts qui tombent jusqu'à 48 heures avant le moment de l'expiration. Les actionnaires qui souhaitent déposer leurs actions ordinaires en réponse à l'offre doivent donner des directives à leur courtier ou à un autre intermédiaire dans les plus brefs délais.

Les actionnaires n'auront aucuns frais ni aucune commission à payer s'ils acceptent l'offre en déposant leurs actions ordinaires directement auprès du dépositaire et agent d'information.

Une révocation d'un dépôt d'actions ordinaires déposées (au sens donné à ce terme dans l'offre et note d'information) en réponse à l'offre peut être effectuée par l'actionnaire déposant ou pour son compte à tout moment avant que l'initiateur ne prenne livraison des actions ordinaires aux termes de l'offre et dans les autres circonstances décrites à la rubrique 7 de l'offre, « Révocation des dépôts d'actions ordinaires ». La vente d'actions ordinaires en réponse à l'offre peut constituer une opération imposable aux fins fiscales fédérales canadiennes et américaines. Les actionnaires devraient examiner l'offre et note d'information attentivement à cet égard et, s'il y a lieu, consulter leurs propres conseillers en fiscalité compte tenu de leur situation personnelle.

L'initiateur a demandé à INNOVA de fournir ses listes d'actionnaires et de titulaires d'options et ses listes de positions sur titres afin de diffuser les documents relatifs à l'offre aux actionnaires et aux titulaires d'options. Lorsque ces renseignements auront été fournis, les documents relatifs à l'offre seront envoyés par la poste aux porteurs d'actions ordinaires et aux titulaires d'options inscrits et fournis aux courtiers en valeurs mobilières, aux banques, aux sociétés de fiducie et aux autres personnes semblables dont le nom ou le nom de leur prête-nom figure sur les listes d'actionnaires et de titulaires d'options d'INNOVA ou aux personnes inscrites en tant qu'adhérents sur une liste de positions sur titres, pour qu'ils les remettent ensuite aux propriétaires véritables.

L'information contenue dans la présente annonce n'est qu'un résumé. L'offre est faite uniquement par les documents relatifs à l'offre, lesquels sont tous intégrés par renvoi dans les présentes. Les documents relatifs à l'offre contiennent des renseignements importants que les actionnaires doivent lire attentivement avant de prendre une décision à l'égard de l'offre.

Dans le présent document, toutes les mentions du symbole « \$ » renvoient au dollar canadien. Tous les paiements au comptant dans le cadre de l'offre seront effectués en dollars canadiens.

L'offre n'est pas faite aux actionnaires dans un territoire où la présentation ou l'acceptation de l'offre contreviendrait aux lois du territoire en cause, et aucun dépôt de la part de ces actionnaires ou pour leur compte ne sera accepté dans pareil territoire. Toutefois, l'initiateur peut, à son gré, prendre toute mesure qu'il peut juger nécessaire afin de présenter l'offre aux actionnaires dans un tel territoire.

AVIS AUX ACTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS

L'offre est effectuée aux États-Unis à l'égard de titres d'un « émetteur fermé étranger », au sens attribué au terme *foreign private issuer* dans la règle intitulée *Rule 3b-4* prise en application de la loi des États-Unis intitulée *Exchange Act*, en conformité avec les exigences de la législation canadienne sur les sociétés par actions et les valeurs mobilières. Les actionnaires des États-Unis doivent savoir que ces obligations diffèrent des obligations qui s'appliquent aux États-Unis à l'égard des offres publiques d'achat en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Exchange Act*, ainsi que des règles et des règlements pris en application de cette loi.

Des exemplaires des documents relatifs à l'offre peuvent être obtenus sans frais auprès du dépositaire et agent d'information. Les actionnaires peuvent adresser toute question et demande d'aide au dépositaire et agent d'information aux numéros de téléphone et aux adresses indiqués ci-dessous.

Le dépositaire et agent d'information dans le cadre de
l'offre est : Laurel Hill Advisory Group



Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1-877-452-7184

Banques, courtiers et appels à frais virés : 1-416-304-0211

Télécopieur : 416-646-2415

Courriel : assistance@laurelhill.com